



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

COVID-19 - ETAT DE SITUATION EXTRAORDINAIRE

Solidarité, solidarité et encore solidarité !

COSSONAY Lundi 16 mars, 17h05, le Conseiller fédéral Alain Berset s'exprimait à la RTS: «Cet après-midi, le Conseil Fédéral a décidé qu'il était aujourd'hui temps de mettre en œuvre la situation extraordinaire conformément à l'article 7 de la loi sur les épidémies. (...) Il n'y a pas d'alternative à l'application de ces mesures décidées, tant sur le plan individuel que collectif. Tout ce qui est entrepris par le gouvernement depuis le mois de janvier dans cette lutte n'a qu'un seul but: **protéger**. Protéger les groupes vulnérables de la population (les personnes atteintes d'une maladie grave et celles âgées de plus de 65 ans), protéger les institutions de santé et les hôpitaux d'une surcharge qui pourrait être fatale.» Dès lors, la Suisse est déclarée en **état de nécessité**: toutes les manifestations sont interdites, les écoles, les restaurants, les bars, les commerces non essentiels et les centres de loisirs doivent rester fermés jusqu'au 30 avril 2020.

Conseils à rappeler encore

Suite à l'accélération de la propagation du coronavirus, le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat ont renforcé, le 20 mars, les mesures de protection de la population. Ainsi, les rassemblements de plus de cinq personnes sont interdits. Des sanctions (amendes) sont prévues en cas de non-observation de ces directives. **D'autre part, il est plus que recommandé aux personnes âgées de plus de 65 ans de rester au maximum à la maison et de se faire livrer leurs commissions par des tiers.**

Donc, il est indispensable de rappeler encore et toujours les conseils prodigués par l'Office fédéral de la santé publique (voir illustration). Pour vaincre cette pandémie, les mesures médicales sont vitales. Cependant, un engagement individuel fort est indispensable dans cette «guerre contre le coronavirus», pour reprendre les termes du président français Macron. Axons notre attitude sur des éléments de

Nouveau coronavirus

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

POUR RAPPEL:

- NOUVEAU** Garder ses distances. Par exemple:
 - Privilégier les parcs ou lieux en plein air à une distance suffisante.
 - Observer ses distances dans les files d'attente.
 - Garder ses distances lors de réunions.
- Se laver soigneusement les mains.
- Couler les postillons dans le coude.
- Eviter les poignées de main.
- Restez et attendez dans un véhicule ou dans le train ou autobus.
- En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.
- Toujours sélectionner avant d'appeler le médecin ou les urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch

protection mutuelle, aidons le voisin s'il a des difficultés, transmettons-lui des informations s'il n'y a pas accès, proposons-lui d'effectuer ses courses, concrétisant ainsi par des actes cette solidarité intergénérationnelle indispensable.

Tous les jours, la situation évolue et des fausses informations abondent sur les réseaux sociaux. Donc, il est impératif de consulter les sites officiels ou d'appeler les numéros d'urgences existants (voir rubrique «COVID'Brèves»). Enfin, selon le message des directeurs cantonaux de la santé de Suisse romande et du Tessin, sachons que la propagation du virus double tous les deux jours et que pour ralentir sa progression, c'est **Maintenant**. Et que c'est la **Responsabilité** de toutes et tous! Dans ce sens, une phrase d'Alain Berset est à mettre en évidence: «Il faut arrêter de plaisanter maintenant. C'est surtout notre comportement qui sera déterminant!»

À COSSONAY

À Cossonay, les guichets de l'Administration communale sont fermés jusqu'au 30 avril. Cependant, la Municipalité a déployé son plan de continuité de l'administration afin de préserver au mieux la santé de ses collaboratrices et collaborateurs, tout en assurant les services nécessaires à la population. Un accueil téléphonique est assuré selon les horaires d'ouverture du Greffe municipal, y compris pour l'Office de la population. **Durant cette période, la vente des cartes CFF n'est plus assurée.** Les mises à l'enquête publique peuvent toujours être consultées au **Service technique communal (STC)**, mais sur rendez-vous. **L'accès au Centre de tri des déchets est maintenu**, tout en se référant aux informations communiquées sur les panneaux à l'entrée et/ou aux instructions du personnel communal. D'autre part, les places publiques (par exemple,

la place de jeux et le tartan du Pré aux Moines ou la zone sportive «En Marche») sont aussi concernées par ces interdictions. Les regroupements de plus de 5 personnes y sont interdits et une distance sociale de 2 mètres entre chaque personne doit être respectée.

La **Société de Jeunesse de Cossonay** a lancé une action de soutien à la population à laquelle la Commune est associée. Toutes les personnes qui auraient besoin d'aide pour recevoir des médicaments, des denrées alimentaires ou d'autres demandes de première nécessité, peuvent prendre contact avec le **Greffe municipal** (021 863 22 00) les lundis, mercredis et vendredis de 8h à 11h30 ainsi que les mardis et jeudis de 8h à 11h30 et de 14h à 16h ou par courriel à: secretariat@cossonay.ch. La marche à suivre sera expliquée au moment de la prise de contact. D'autre part, dans le cas où des personnes souhaiteraient se porter volontaire pour apporter leur aide aux personnes vulnérables, elles sont invitées à joindre le Greffe municipal.

Nous rappelons que la **Municipalité communiquera toutes les informations nécessaires par l'intermédiaire du site www.cossoy.ch qui est régulièrement mis à jour.** Pour les personnes qui seraient dans l'impossibilité de s'informer via Internet, il est conseillé de suivre attentivement la situation par l'intermédiaire de la presse écrite, de la télévision ou de la radio.

Message de la Municipalité

La Municipalité de Cossonay souhaite remercier le personnel communal qui s'est engagé fortement pour assurer la communication et la distribution des deux tomménages de manière efficace, ainsi que pour assurer tous les services nécessaires à la population. Enfin, elle compte sur la bienveillance de la population et, comme déjà relevé, sur la solidarité entre les citoyens et les différentes générations afin de faire face ensemble à cette situation exceptionnelle. ■

LA MUNICIPALITÉ

COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



BRÈVES COVID-19

Numéros d'urgence

Urgences santé (Ambulance): 144
Centrale téléphonique des médecins:
0848.133.133

Hotline et Informations sur le Coronavirus:
Santé 0800.316.800, (tous les jours de 8h00 à 20h00). Autres questions: 021.338.08.08 (du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00).

Sites Internet à consulter

Office fédéral de la santé publique:
www.bag.ch
Etat de Vaud:
www.vd.ch/coronavirus
Site Hygiène, prévention et contrôle de l'infection: www.hpci.ch
Unisanté: www.unisante.ch
Commune de Cossonay: www.cossonay.ch

Administration communale

Les guichets de l'Administration communale sont fermés du 17 mars au 30 avril 2020. Les collaborateurs assurent l'accueil téléphonique selon les horaires suivants:

Greffé municipal, Office de la population et Bourse communale: les lundis, mercredis et vendredis de 8h00 à 11h30 et les mardis et jeudis de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 au 021.863.22.00. Vous pouvez également joindre le Greffé municipal par courriel à l'adresse: secretariat@cossonay.ch, l'Office de la population à l'adresse: office.population@cossonay.ch et la Bourse communale à bourse@cossonay.ch. Durant cette période, nous n'assurons plus la vente de cartes CFF. Week-end de Pâques: il n'y aura pas d'accueil téléphonique du vendredi 10 jusqu'au et y compris le lundi 13 avril 2020.

Service technique communal et mises à l'enquête publique

Les dossiers de mise à l'enquête publique peuvent être consultés sur rendez-vous. Les personnes intéressées peuvent contacter le Service technique communal par téléphone au 021.863.22.15 (accueil téléphonique les lundis, mercredis et vendredis de 8h00 à 11h30, les mardis de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 et les jeudis de 14h00 à 16h00) ou par courriel à l'adresse: service.technique@cossonay.ch.

Week-end de Pâques: il n'y aura pas d'accueil téléphonique du vendredi 10 jusqu'au et y compris le lundi 13 avril 2020.

Centre de tri des déchets

Le Centre de tri des déchets reste ouvert selon les horaires usuels, les lundis de 10h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00, les mercredis 10h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00, les jeudis de 16h00 à 19h00, les



vendredis de 14h00 à 19h00 et les samedis de 9h00 à 11h30 (et de 13h30-16h00 du 1er avril au 31 octobre). Week-end de Pâques: le Centre de tri sera toutefois fermé du vendredi 10 jusqu'au et y compris le lundi 13 avril 2020. Les utilisateurs du Centre de tri sont priés de se conformer aux règles indiquées à l'entrée du site et de respecter les instructions du personnel.

Déchets de jardin: les citoyens sont invités à les déposer directement à la Compostière de la Venoge, route de La Sarraz à Cossonay (à la sortie de Cossonay, direction La Sarraz). Horaires: du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 17h00. Nous remercions les utilisateurs de se conformer aux règles à l'entrée du site.

Bibliothèque communale

La bibliothèque communale est fermée du 17 mars au 30 avril 2020. Durant cette période, les taxes de rappels sont suspendues et les documents empruntés sont prolongés jusqu'à la réouverture. Il est toujours possible d'emprunter des livres électroniques ainsi que des livres-audio via la plateforme *e-bibliomedia*. Les personnes intéressées peuvent contacter les bibliothécaires par courriel à l'adresse bibliotheque@cossonay.ch.

Ludothèque intercommunale CLAC - PAMtine et Gôutine

Nous vous informons que la Ludothèque régionale de la Venoge, le CLAC (Centre de loisirs et d'animation de Cossonay) ainsi que la PAMtine et la Gôutine (structures d'accueil parascolaires) sont fermés depuis le 16 mars et jusqu'au 30 avril 2020.

Paroisses

Si les cultes et les messes ne peuvent plus avoir lieu (à l'exception des cérémonies funèbres qui

se déroulent dans la plus stricte intimité), les Paroisses restent disponibles:

Paroisse de Cossonay-Grancy (Eglise évangélique réformée): M. Pierre-Alain Mischler, diacre, 021.331.56.01 ou pierrealain.mischler@eerv.ch et M. Xavier Paillard, pasteur, au 021.331.21.92 ou xavier.paillard@eerv.ch.

Site Internet: www.cossonaygrancy.eerv.ch.

Paroisse de Cossonay (Eglise catholique): 021.612.23.33 (ligne ouverte 7/7 jours de 7h30 à 20h00) www.cath-vd.ch/paroisses/cossonay.

Eglise Evangélique de Cossonay: M. Roland Ostertag, 021.861.04.10.

Site Internet www.eecoss.ch.

Soutien aux parents, aux enfants et aux jeunes: Répertoire d'activités

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, division promotion et soutien aux activités de la jeunesse (PSAJ) a travaillé la mise en place d'une hotline de conseil et soutien aux parents rencontrant des difficultés sociales-éducatives. En raison du confinement de la population, la vie de famille peut être bouleversée et des tensions peuvent survenir. Des professionnels sont à disposition pour écouter, conseiller, orienter au 021.644.20.32 (ligne gratuite, accessible du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00).

Pour les enfants et les jeunes jusqu'à 25 ans, le numéro d'appel 147 (ligne gratuite et confidentielle) est actif 24/24h et 7/7 jours. Des professionnels sont disponibles pour écouter, partager les angoisses ou les difficultés et trouver, ensemble, un chemin pour avancer.

Le PSAJ met en place actuellement un répertoire d'activités à l'usage des enfants, des jeunes et des familles. Il sera mis à jour régulièrement sur le site Internet www.gla-jv-d.ch. ■

LA MUNICIPALITÉ